

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (<i>payable d'avance</i>).	
Pour la Colonie.	
Un an..... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00	
Union Postale	
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00	

J.-B. GIRARDIN

Directeur-Gérant

Rue du Barachois



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes.....	3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus.....	0 fr. 40

LA BALEINE POLITIQUE

Des partisans intéressés à la création de l'industrie de la baleine, mécontents de la décision du Conseil d'Administration se plaignent que l'on en a fait une question politique. C'est le voleur qui, pris en flagrant délit, crie bien vite: *au voleur!* pour détourner l'attention et les soupçons.

Pour notre part, le « Réveil » s'est abstenu d'en souffler mot jusqu'au jour du dépôt de la pétition des pêcheurs de l'Île-aux-Chiens à l'enquête de commodo et incommodo.

Qui a fait ouvrir cette enquête de commodo en pleine période électorale? Est-ce nous ou M. Légasse? Pourquoi cette enquête qui entraînait dans les attributions du Service marine a-t-elle été confiée aux soins du maire? Par ce que l'on savait que, comme commissaire enquêteur, le chef de la Municipalité était tout acquis à l'avance à M. Légasse et que le Conseil Municipal était à sa dévotion. Ce sont des faits qui sont de notoriété publique, il est presque puéril de les énoncer. Qui a encore décidé d'envoyer une commission en plein hiver pour s'assurer des émanations? Est-ce nous ou M. Jullien? De ce côté il ne peut pas y avoir plus de doute, on sait aussi que M. Jullien n'a rien à refuser à M. Légasse. Celui-ci en profite tant qu'il peut, c'est affaire pour lui de conscience plus ou moins élastique.

Il est pertinent pour tout le monde que M. Légasse est l'homme politique par excellence, qu'il détenait toutes les ficelles pour faire marcher Conseil d'Administration, Conseil Municipal, Chambre de Commerce, Conseil de fabrique, etclergé; on est mal venu de venir prétendre que ce soit une opposition politique qui soit soulevée à l'encontre de l'industrie de la baleine.

En réalité, on ne sait pas où l'on va et somme toute si l'on s'inspirait de ce que font nos voisins, il y aurait à craindre plus de mal que de bien et à tous points de vue.

Pourquoi en effet Terre-Neuve, qui possède une longueur de rivage immense, limite-t-il cette industrie à un aussi petit nombre de factoreries? Pourquoi

sont-elles prohibées au Canada et à la Nouvelle Écosse?

On sait que Saint-Jean est jaloux de l'existence de Saint-Pierre pourquoi ne pas supposer que l'on a soudoyé un étranger pour venir porter la ruine à notre industrie de la petite pêche et même de la grande pêche en compromettant davantage l'atterrissement sur un aussi petit point des boëttes qui nous sont nécessaires.

Les boëttes et la morue sont-elles encore en abondance dans les parages où il existe des factoreries de baleine?

Voilà bien des questions et des objections à résoudre, et que l'on doit s'efforcer de faire étudier. Il ne s'agit plus de forcer la main à un gouverneur, qui ne s'est jamais préoccupé de l'honnêteté administrative de sa manière de gouverner: sa partialité est aujourd'hui proverbiale, puis qu'il a renié son passé pour y donner libre cours.

Qu'il importe pour l'intérêt général que M. Légasse y fasse ou n'y fasse pas une grosse affaire, que M. Salomon y puisse fonder une succursale plus florissante, par être moins à proximité de la douane; qu'il importe encore que M. Miller y trouve enfin une situation en rapport avec ses aptitudes!

Ce dont il faut se préoccuper avant tout, c'est des victim.es que l'on peut faire en portant préjudice à la pêche, sans laquelle Saint Pierre n'a plus sa raison d'exister; à moins d'en faire un port franc.

Au lieu d'une question politique, on se trouve en face d'une question peut être vitale; qu'on se le dise et que l'on ne vienne pas dire le contraire de ce que tout le monde sait; Disons-le: c'est une affaire de gros sous pour quelques uns sans considération de l'avenir de la colonie et de sa réputation de salubrité.

AU CONSEIL MUNICIPAL DERNIÈRE SESSION-DERNIÈRE SÉANCE

Cette séance la dernière de la session ordinaire de février et sans doute la dernière du Conseil Municipal actuel n'a pas manqué d'intérêt,

Ce n'est pas dépasser les bornes en disant que la majorité du Conseil Municipal s'est immortalisée dans cette séance. Un observateur impartial à quelque parti qu'il appartienne ne pourra pas avoir une opinion différente sur l'état d'âme, sur l'esprit de la majorité du Conseil Municipal qui s'en va.

Cette majorité — petit bloc enfariné a donné comme un seul homme dans l'affaire baleine et certes le grand manitou a le droit non d'être fier, mais d'être satisfait de la besogne accomplie suivant le mot d'ordre.

En son nom ou au nom d'autrui, M. A. Norgeot n'est pas satisfait, paraît-il, du vote du Conseil d'Administration rejetant le projet d'une usine à Baleine à l'anse à Henry et il propose au Conseil Municipal d'émettre un vœu priant instamment M. le Gouverneur de réunir sans délai le Conseil d'Administration pour statuer à nouveau et autrement sur la question.

M. A. Norgeot, à l'appui de son vœu, cherche à prouver que la question Baleine est une question de *vitalité* pour le pays. sans Baleine nous sommes perdus, irrémédiablement perdus! la Baleine c'est notre planche de salut! (pauvres de nous!) M. Norgeot oublie bien facilement pour un instant les 180 goëlettes de pêche montées par 3,500 marins, les 400 warys et bateaux montés par 850 pêcheurs et les centaines de navires qui chaque année fréquentent notre port. Voilà pour nous la question vitale — la question prépondérante — la seule qui doit être l'objet de toutes nos sollicitudes. Mais pour M. Norgeot c'est la Baleine, la Baleine quand même, la Baleine à tout prix: *C'est la Baleine qu'il nous faut.*

Et M. Norgeot demande le vote immédiat de son vœu sauveur. Nous vîmes jadis M. Norgeot plus éloquent, sa cause actuelle serait-elle moins bonne que celles qu'en d'autres temps on l'entendit défendre? ou les ans en seraient-ils la cause?

M. G. Lefèvre qui a fait partie de la commission d'hygiène qui s'est rendue à St-Laurent, a fait un rapport pour le Conseil Municipal dont il est donné lecture. Ce rapport est plutôt une description détaillée des usines et de leur mode de fonctionnement qu'une critique quelconque; d'ailleurs, dans son rapport, M. G. Lefèvre ne conclut pas. Il ne conclut pas parce que, ainsi qu'il l'a fait bien et très clairement expliqué au Conseil, il n'a pu baser son rapport que sur des probabilités. La commission d'hygiène s'est rendue à St-Laurent dans une saison où le froid, déjà très vif, n'a permis que de voir une partie du fonctionnement de l'usine sans pouvoir se rendre compte des dégâts.



Ainsi il faut, paraît-il, 50 tonnes d'eau par chaque Baleine capturée pour en opérer le lavage, or, pendant les jours où la commission a séjourné à St-Laurent, toutes les conduites d'eau étaient gelées. La Baleine elle-même en cette saison ne pouvait exhumer aucune odeur, bref, la commission n'a pu rien voir de précis. M. Lefèvre avec beaucoup de raison, estime que, avant d'émettre un vœu tel que le demande M. Norgeot, il faut être plus et mieux renseigné qu'on ne l'est à l'heure actuelle.

M. Emile Poirier, un des membres du Conseil les plus compétents, les plus éclairés, et certes l'un des plus indépendants est non seulement de l'avis de M. G. Lefèvre, mais il demande que deux commissions soient nommées, l'une qui se rendra compte *de visu* de la quantité d'eau que les étangs voisins de l'anse à Henry peuvent déverser chaque jour en été, car, ajoute avec juste raison l'honorable conseiller, il ne faut à aucun prix mettre à contribution les étangs qui alimentent la ville.

M. Messanot, dit que même si on le voulait on ne le pourrait, *que c'est impossible*. Monsieur Messanot est l'homme des impossibilités, car n'a-t-il pas dit à un autre moment qu'il était *impossible* de ne pas voter le vœu Norgeot que nos intérêts le voulaient et qu'il était *impossible* d'aller contre nos intérêts ! M. Messanot est certes un intrasigant. M. Poirier continue sa discussion et soutient non moins habilement sa demande de nomination d'une 2^{me} commission chargée d'aller à St-Laurent ou ailleurs examiner l'été prochain le fonctionnement des usines à Baleine sur la côte Anglaise, « Je ne suis, dit M. Poirier, ni l'ennemi du progrès, ni des industries nouvelles — au contraire — mais avant de se prononcer sur une question aussi grave, il faut être renseigné et documenté.

M. Le Maire aussi prend la parole. Il est, bien entendu, de l'avis de M. A. Norgeot et répète à peu près ce que l'auteur du vœu a mis en avant pour faire prévalir son opinion. En effet M. Lefèvre parle de la pêche et dit que les usines à Baleine ne peuvent en rien nuire aux pêcheurs; au contraire, que c'est toujours dans les eaux les plus sales que l'on péche le mieux (?), allusion à la pêche en eau trouble. Que d'ailleurs l'eau qui a servi au lavage de la baleine *resort* . . . *purifiée* (?) (ici on ne comprend plus !) qui ensuite c'est une industrie qui donnera beau coup de travail aux ouvriers du pays. Qu'enfin c'est une *question vitale* ! quant à la question de l'eau, M. le Maire déclare: *qu'il y en a plus qu'il ne faut aux alentours de l'anse à Henry*, que M. le chef des travaux s'est rendu sur les lieux et qu'il a déclaré que l'eau était abondante. — Qu'il soit permis ici de faire remarquer, sans mettre en doute la haute compétence de M. Touze — que M. le Maire de St-Pierre n'a pas toujours apporté autant de crédit aux dires et affirmations de certains chefs des travaux — ceci est une simple constatation —

M. Bardou — se demande pourquoi le conseil Municipal vient s'occuper aujourd'hui de cette question baleine après qu'elle a été rejetée par le conseil d'administration quel est le rôle du Conseil Municipal dans ce cas? — Pour ce fait-on si mal à ce que la question soit tranchée en haut lieu pour en saisir le conseil sous une forme quelconque . . .

Ici un incident assez vif se produit entre M. le maire et M. Bardou, l'Assemblée devient houleuse M. Messanot sacre et menace de se retirer !

M. le Maire répond à M. Bardou, il fait le procès du Conseil d'administration tel qu'il est composé maintenant. Il voit des fonctionnaires partout, M. le Maire, même dans la personne du conseiller privé ! On ne se figure pas bien l'honorable M. Leban fonctionnaire !

Est-ce parce qu'un fonctionnaire, un commissaire de marine, est arrivé depuis peu qu'il faut prétendre qu'il ne connaît pas la question et qu'il faut rejeter la décision intervenue ? Non il faut voter le vœu Norgeot, il faut le voter dare dare ! M. Norgeot renchérit encore sur les dires de M. le Maire: le conseil Municipal a plus qualité que tout autre pour discuter cette question, « car le conseil d'administration de qui est « il composé ? Il n'y a qu'un seul membre « qui représente réellement la population, « c'est notre élu c'est le maire de St-Pierre — « Le président de la chambre de commerce « est l'élu de 150 particuliers, le maire et « nous autres, Messieurs, nous sommes ici « les envoyés de toute la population, de 1200 « Electeurs !

Ici M. Norgeot habituellement si fort en chiffres et servi par une mémoire très grande fait certes erreur — qu'il se rappelle donc un peu par combien de voix la majorité de ses collègues au conseil municipal et lui-même — M. Norgeot — furent élus il y a 4 ans ? Ne seraient-ils pas plutoles élus d'une minorité que d'une majorité . . . ?

Enfin il fut voter ou escamoter les propositions Poirier et l'on scrute sur le vœu Norgeot qui est adopté par 9 voix contre 4

Un petit coup de théâtre se produit alors, M. F. Robert propose de voter un vœu tendant à ce que l'on ne donne pas à une société quelle qu'elle soit le monopole des établissements et usines à baleine sur les côtes de St-Pierre et Miquelon.

Ce vœu est adopté à l'unanimité !

Après cela il n'y a plus qu'à tirer l'échelle. C'est ce que fait M. le maire après deux questions d'intérêt local sans importance.

Le Conseil Municipal 1900—1904, Requiescat in pace.

Ouf !

MOLLARD II

Un et un ? ça fait deux répondrait un enfant de six ans. Un premier et un dernier, ça fait encore deux. Or Mollard 1^{er} est un ambassadeur je ne sais où, et Mollard II s'est échoué sur notre rocher.

Son nom il est inénarrable, et, comme l'a dit Coquelin d'un mot de cinq lettres, il vole de bouche en bouche et se répète à l'excès: on le dit pour beaucoup même à propos de rien.

Oui, mais ! car il y a un mais, c'est entre nous seulement que nous le répétons, car il n'a pas encore la notoriété d'un Mollard 1^{er}.

Mais encore de qui parle-t-on ? je lis cela d'ici dans les yeux de beaucoup. De peu de chose, allez; d'un Mollard II, du grand . . . Marius (pour les dames)

Eh ! oui, de lui tout simplement. Il n'a pu être secrétaire général et se donne le change . . . à lui seul, il est

vrai, et à son élève. Il s'est promené du protocole, aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

Ce titre ne vous éblouit pas. Il y a de quoi ! Allons Mesdames et Messieurs, qui vous croyez gens honorables, ou tout simplement d'honnêtes gens, Marius est appelé à juger . . . d'après son optique spéciale, de votre degré d'honorabilité.

En deux mots, voilà l'histoire. A son arrivée dans nos îles, le brave Jullien se soumit aux leçons de son mentor, Certonciny, et fit suivant ses conseils, quelques visites, aux étrangers surtout faut-il dire. Il se mit ainsi à dos pas mal de gens pour ses oubliés . . . regrettables ? Or il y a un mois, prévoyant le piteux échec que devait subir une soirée projetée dans la cabane du chef, Jullien envoya le brave Fanfan faire la retape en ville afin de recruter de nouveaux invités. Celui-ci rendit compte de ses fructueuses tournées (sans jeu de mots) et Marius fit tant de triage que la soirée du 3 février fut réduite comme composition au minimum des gens dévoués. Et voilà !

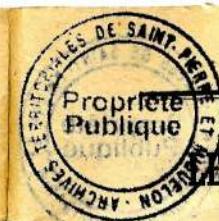
Marius se permet de parler de considération. Elle est forte, hein ! Allons, mon vieux, contente-toi de celle que nous t'accordons, car, tu le sais assez il est certaines gens considérés qui auraient mauvaise grâce à juger les autres. Certaines questions, il est vrai, peuvent être réglées par les valets, furent-ils concierges, mais . . .

Cependant, un petit conseil: Observer les lois de la politesse, c'est le devoir d'un gentilhomme. Il est vrai qu'on peut avoir une gentilhommière. Une Heronnière même, avoir comme blason: *barrette sur fond d'azur bandé d'une patte de pieuvre, avec lous d'or au canton dextre et aumônière au canton senestre*, et ne pas pour cela connaître toutes ces lois. Une des premières consiste à dire qu'il faut rendre les visites reçues et pour un pur socio à tous ceux de qui elles émanent, qu'elles vous soient faites à St-Pierre ou à Paris. Or il en est beaucoup envers lesquels fut commis ce manquement d'égards. Eh bien, mon vieux Juju, fais noter sur le carnet de visites de notre salarié en chef tous ces petits . . . oubliés dont nous le savons, tu es un peu la cause.

Et pour terminer la soirée, sache que tous ont droit à leur part de bénéfices... allons, encore un mot de trop, je veux dire des réceptions. Nous les payons tous assez cher. Il est vrai qu'à cela près nous en payons bien d'autres en fait de casseroles, lustres électriques etc. etc. même des . . . Ce n'est pas la peine de le repeter tous le savent, et puis va, hausse les épaules et dis comme moi:

Tapi soit qui mal y pense.

D'ESTOC



LE ROLE DE LA FABRIQUE

Dans le dernier numéro du Réveil, un de nos Collaborateurs a fait une faible allusion au rôle que l'on a fait jouer au conseil de fabrique, il faut préciser.

L'église est un bâtiment communal, mais jamais le maire ou l'agent-voyer ne s'en sont occupés.

M. Viela, espèce d'ouvrier ébéniste racom modeur de vieux sièges, griffonneur de papier, constructeur de châteaux tremblants et commis de la maison J. Légasse, fut sacré architecte de la fabrique, c'est lui, sous la direction de l'un ou l'autre de ses cousins ou beaux-frères, qui était l'homme chargé de la Direction des Travaux.

Le trésorier de la fabrique, qui, d'après la loi doit suivre les travaux, ne s'en est jamais occupé et n'a même signé aucun devis ni marché.

Quand l'église fut incendiée, il fallut bien régler l'entrepreneur, croyez-vous que ce soit la fabrique qui ait pris l'initiative de ce règlement.

Allons donc ! pas plus qu'au cours des travaux, le conseil de fabrique n'est tenu au courant de quoi que ce soit, c'est à un avocat que l'on adresse l'entrepreneur.

On nomme trois experts, on remplace celui de la fabrique qui s'est recusé, le Président Brindjone ignore ces nominations comme cette récusation.

L'homme technique de la famille architecte de malheur, fait un rapport dans lequel il reconnaît pour 42000 francs de travaux exécutés, mais termine en disant qu'il en restait à faire pour plus de 25,000.

Cet aveu qui démontre la moralité du fait, prouve bien que la somme des travaux à exécuter devait bien se monter à 67000 francs.

Les trois experts, y compris celui de la fabrique, dans un rapport détaillé accordent à l'entrepreneur une somme de 46,000 francs.

On pouvait supposer que le différend était terminé, que l'on avait voulu mettre les responsabilités de chacun à couvert, ce qui semblait assez naturel à tout homme de bonne foi, c'est ce que déclaraient eux mêmes les fabriciens.

Il n'en fut rien, le trésorier muni du rapport des experts et de celui du fameux architecte, s'en va trouver le Gouverneur M. Caperon en ami pour lui demander conseil. Sans embages, celui-ci pris comme arbitre suprême, dit au trésorier;

Payez donc, tout vous donne tort, votre expert comme votre architecte.

Cette consultation aurait dû avoir son poids, il n'en fut rien, il fallait arriver à faire consentir à l'entrepreneur une grosse réduction, c'est dans ce but qu'on lui fit des propositions qui furent inacceptables et inacceptées.

En présence de cette mauvaise volonté, l'entrepreneur se voit forcé de recourir aux contentieux.

C'est alors que l'on vit un Jacques Légasse et Louis Légasse faire toutes les tentatives possibles pour faire déclarer le pauvre entrepreneur en faillite, afin de le réduire aux abois.

Machinalement le Conseil de fabrique se prononce pour aller devant la juridiction du contentieux, mais le Conseil Municipal plus *consciencieux* lui refuse l'autorisation par *neuf voix* contre quatre seulement favorables à ce point payer l'entrepreneur.

Devant le contentieux, la presque totalité du rapport des experts est accordée à l'entrepreneur dans un jugement bien motivé qui est exécutoire malgré appel.

Tout le monde se figure qu'enfin la fabrique va se rendre à l'évidence, qu'elle aura ainsi conscience d'avoir créé assez d'ennuis, assez de peine et assez de frais à un pauvre ouvrier.

Allons donc !

Une autorité plus *inflexible* que la sienne domine et tyrannise même son rôle, qui lui fera décider d'aller au conseil d'Etat quoique ce soit une dépense de 1000 francs pour ce pauvre ouvrier et sans doute autant ou davantage pour elle, voilà paroissiens croyants où passent les sous que vous donnez à la quête tous les dimanches.

Malgré ce recours vexatoire il faut payer, et, pour ne pas payer la fabrique s'adresse encore aux contentieux pour obliger l'entrepreneur à fournir caution au cas où elle gagnerait le procès en litige devant le conseil d'Etat.

Elle profitait en la circonstance d'un oubli du jugement du contentieux qui aurait dû, eu égard à la moralité de la cause, dispenser ce pauvre justiciable de la formalité de fournir caution. Donc, il fournit caution hypothécaire, on paye et tout n'est pas encore fini !

A quelques mois de là, on s'aperçoit que l'hypothèque n'est pas de 1^{re}; on aurait pu par acquit de conscience se contenter d'avoir accompli une formalité conventionnelle ! Non, il faut aller

jusqu'au bout, il faut faire gravir en entier le *calvaire* des ennus à ce pauvre ouvrier, on lui fait un nouveau procès pour le forcer à annuler l'hypothèque consentie par lui en 1^{er} rang pour payer ses ouvriers.

Ecoeuré qu'on lui en fasse tant au nom de la loi et de la sainte parole de l'évangile, il ne se présente même pas au tribunal, qu'il fuit au contraire tant il est dégouté de pareils agissements.

Ne se présentant pas, il est bien entendu condamné à obtempérer aux dernières rigueurs et exigences de la fabrique.

Les délais d'appel expirés, l'huissier lui signifie d'exécuter le jugement sous peine de saisie exécutoire dans les vingt quatre heures.

On sait qu'il ne peut s'exécuter, et on en poursuit quand même l'exécution en un mot on veut son adhésion ou sa ruine !

Il n'y a qu'une ressource de procédure pour gagner du temps, c'est de faire opposition en attendant que le conseil d'Etat lui donne gain de cause.

Voilà le rôle hideux que l'on fait jouer au conseil de fabrique qui contrairement à la loi, a délégué tous ses pouvoirs à un homme qu'on appelle : *Monseigneur Légasse*, pour poursuivre l'affaire tant en France qu'à St-Pierre.

C'est tellement vrai que le conseil de fabrique ignore ce que l'on fait en son nom, que l'abbé Frapart le déclarait lui-même à l'entrepreneur : *mais le conseil de fabrique ne sait absolument rien de ce que vous m'entretenez.*

Ainsi c'est dans l'ordre des choses que l'on voit aujourd'hui, réduire un homme au point de le mettre sur la paille et ceux qui en auront été cause en seront aussi inconscients, aussi ignorants que l'enfant qui vient de naître.

Voilà ! encore une fois le rôle que l'on veut, et que l'on fait jouer à des braves gens qui ne se préoccupent pas des conséquences graves de leur insouciance et de leur adhésion à un programme de ruine et de misère.

Cercle Administratif

Lundi dernier, il y avait assemblée générale du Cercle Administratif pour régler un incident re-

ANNONCES & AVIS

AVIS

Le soussigné a l'honneur d'informer M. M. les armateurs et négociants que le monopole des corderies de la Seine lui ayant été donné ils trouveront chez lui à des prix très avantageux.

Cables manille et acier

Funin manille

Chanvre goudronné pour rides
Ralingue, orains, lignes d'amarrage
FIL DE FER POUR HAUBANS

E. BENATRE.

A LOUER

DEUX GRANDES CAVES

Très Saines

A PROXIMITÉ DU QUAI

S'adresser à M^e Guillaume
AVOCAT-AGRÉÉ, rue Boursaint.

A VENDRE

Un PIANO en bois palissandre

AVEC SON TABOURET

S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

ETABLE ET ECURIE

RUE DE L'HOPITAL

S'adresser à Madame Veuve Sémy

A LOUER

Plusieurs Cabanes de Pêche

Situées à la Pointe

S'adresser à M. LOUIS LANGLOIS

Le Directeur Gérant, J. B. Girardin

St-Pierre Miquelon. — Imp. Coopérative

latif à l'interprétation à donner à l'art. 17 des statuts, et au sujet d'une demande du tenancier du Cercle.

Malgré des présages contraires, tout s'est passé avec la plus parfaite correction : la grande majorité des membres s'est montrée libérale et a donné à l'art. 17 une latitude d'appréciation laissée à la discréction de chacun responsable de la bonne observation des statuts dans des conditions où la délicatesse est seul juge de ce qu'il faut faire.

Quant à la demande du tenancier, après rejet d'un moyen trouvé trop radical, on a au contraire pris en considération une proposition susceptible d'y donner satisfaction dans le plus bref délai.

Le Président M. le Dr Dupuy Fromy, a présidé avec la plus grande impartialité, et on s'est plu à reconnaître qu'il avait conquis la sympathie de toute l'assemblée.

ACCIDENT

Madame Th. et M^{me} C. en maintenant un revolver laissé dans une poche, ne s'aperçurent pas qu'il était encore chargé d'une cartouche. Après plusieurs cliquetis, le barillet vint présenter la fucste cartouche devant le chien qui en s'abattant fit partir le coup et la balle alla se loger dans le cartilage du nez de M^{me} C., presque à la naissance supérieure au dessous de l'œil.

Cet accident a mis toute la famille en émoi, les docteurs Gallas et Dupuy Fromy ont réussi à arrêter l'hémorragie qui pouvait être mortelle. Quant à la balle, la chirurgie n'a point voulu tenter de l'extraire dans la crainte de voir se renouveler l'hémorragie du début qui leur avait donné tant d'inquiétude.

Pendant plusieurs jours, la balle a obstrué les voies respiratoires du nez étant sur le point de choir dans les fosses nasales, puis comme un vulgaire purgatif, donnant ainsi la préférence à la médecine sur la chirurgie, elle a pris la grande voie opposée et a évacué sans

douleur et discrètement par l'orifice naturel de sortie.

Tout est bien, qui finit bien à la condition, comme nous le souhaitons, que cet accident n'ait pas de complications, ce dont répond le savoir des deux praticiens qui ont entouré la blessée de toute leurs sollicitude, comme de toute leur science.

Nécrologie

Mercredi après midi, un cortège nombreux accompagnait à sa dernière demeure la plus ancienne personne de Saint-Pierre, M^{me} Veuve Paturel d'Aigremont, décédée dans sa 90^e année.

Ses trois fils, son petit fils M. André Paturel, et deux de ses arrières petits fils conduisaient le deuil.

Ne sortant que rarement, M^{me} Veuve Paturel était peu connue de la génération actuelle.

Son père M. d'Aigremont, capitaine au long cours comme son petit fils, avait été un des premiers à réarmer à la pêche de la morue lors de la reprise de possession de notre colonie. Il y fut gérant et associé de M. Lemoine père. C'est de son nom que l'on a baptisé la Vigie d'Aigremont.

Née à Granville et venue à Saint-Pierre vers l'âge de vingt ans, Madame Paturel fut une des dernières à porter la coiffe granvillaise si élégante et si coquette.

Madame Veuve Paturel laissera la renommée de la femme la plus énergique que l'on soit capable d'imaginer, ayant toujours dirigé sa maison d'une main ferme et ne prenant pas souci de sa personne dans les situations les plus critiques pour une femme.

Son fils ainé, mort encore jeune, fut un avocat distingué malgré qu'il avait appris son droit pour ainsi dire seul, secondé par une intelligence d'élite.

La longévité de cette petite femme nerveuse, ayant eu une nombreuse famille à élever, ne se nourrissant pour ainsi dire que de lait et de café, est un exemple de plus que la sobriété dans l'alimentation est ce qui vaut le mieux pour ne point fatiguer les organes qui concourent à la digestion si pénible pour beaucoup.

A l'occasion de cette mort survenue à la suite d'une longue et verte vieillesse, nous adressons aux membres de la famille Paturel l'expression de nos sentiments de condoléance.